

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
n° 2017-06 du 10 avril 2017**

\*\*\*\*\*

**Objet : Vote du Budget primitif 2017 de la Commune.**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil dix sept, le 10 avril, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT PRIEST LIGOURE (Haute Vienne)**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DELOMENIE Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2017.

Nombre de conseillers municipaux :

en exercice : 15      présents : 10      votants : 10 + 3 pouvoirs = 13

**PRESENTS** : Mmes et MM. : DELOMENIE. COSTA. FAYE. FOURVEL. CUILLERDIER. LEBRAUD. BORIE. BAZUEL. GIBERT. PASCOT.

**ABSENTS (excusés)** : Mme BUREAU (donne pouvoir de voter en son nom à M. DELOMENIE) ;  
Mme DANGLA GENDREAU (donne pouvoir de voter en son nom à Mme PASCOT) ;  
M. BESOGNE (donne pouvoir de voter en son nom à M. FAYE) ; Mme BLANCHER et M. RACAPE.

Monsieur Simon CUILLERDIER a été élu secrétaire.

\*\*\*\*\*

Après le service d'assainissement, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif principal de la Commune pour l'année 2017 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent comme indiqué ci-dessous :

- **Section de fonctionnement :**

Dépenses : 508 052 €  
Recettes : 508 052 €

- **Section d'investissement :**

Dépenses : 388 784 €  
Recettes : 388 784 €

Cet exposé entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote de : **13 pour**, unanimité des votants :

- **APPROUVE le budget primitif principal 2017 de la Commune.**

Fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



B. DELOMENIE.